



Visa pour séjours sans activité lucrative ou Retraite

Visa national D pour la Suisse - Séjour supérieur à 90 jours

ATTENTION : Les ressortissants d'Etats tiers titulaires d'une [autorisation de séjour valable](#) délivrée par un Etat Schengen ou d'un visa D valable ne doivent pas déposer de demande auprès de l'Ambassade de Suisse à Paris. Ils peuvent se rendre directement à [l'office cantonal de migration compétent](#) en Suisse pour faire les démarches en vue de l'obtention d'un permis de séjour.

Les requérants n'ayant pas d'autorisation de séjour valable doivent prendre rendez-vous à l'Ambassade de Suisse à Paris en envoyant un e-mail à paris.visa@eda.admin.ch et devront se présenter en personne au guichet de l'Ambassade à la date convenue afin de déposer leur demande de Visa D. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de [l'Ambassade de Suisse à Paris](#).

A. Pièces à fournir dans l'ordre énuméré ci-dessous, en composant 2 DOSSIERS COMPLETS et identiques, NE PAS AGRAFER :

**Nombre
d'exemplaires**

1. Formulaire « Demande pour un visa long séjour (visa D) » dûment rempli, daté et signé	2
2. Photographie d'identité récente en couleur (non collée sur les formulaires)	2
3. Photocopie du passeport dont la validité doit être supérieure de 3 mois à la durée du séjour en Suisse et comporter deux pages libres pour l'application de la vignette du visa	2
4. Photocopie d'un document prouvant le séjour légal en France	2
5. Curriculum vitae (CV)	2
6. Lettre de motivation, dûment datée et signée	2
7. Photocopie documents pour garantie financière comme relevé de la pension retraite, feuille d'imposition, relevés de compte bancaire ou attestation bancaire, actes de propriété	2
8. Photocopie contrat d'assurance maladie valable pour la Suisse. Les détenteurs/détentrices d'une carte « vitale » peuvent requérir la carte d'assurance maladie européenne, qui est valable en Suisse.	2

B. Pièces à fournir (3^{ème} dossier) :

1. Formulaire « Demande pour un visa long séjour (visa D) » dûment rempli, daté et signé	1
2. Photographie d'identité récente en couleur (non collée sur le formulaire)	1

- Seuls les dossiers complets seront traités. Il vous appartient de photocopier vous-même vos documents.
- Les émoluments sont à régler par carte bancaire (sauf American Express) ou en espèces. Voir le [tarif des émoluments](#).
- La demande de visa est envoyée pour décision à l'autorité cantonale de migration compétente en Suisse. Le délai de réponse varie entre 8 et 12 semaines.